

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 novembre 1848.

DE LA PRÉSIDENTE.

Huit mois se sont déjà écoulés depuis la proclamation de la République en France; la Constitution est votée; il est aujourd'hui permis de jeter un regard en arrière et de se rendre compte du chemin parcouru.

Une chose est prouvée aux yeux de tous les gens de bonne foi, c'est que si la République fut, sous un certain rapport, une surprise, elle fut en même temps une solution. Avec le système qui dirigeait la France tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il n'est personne qui ne prophétisât une révolution.

La République était dans les esprits, mais elle n'était pas encore dans les mœurs : de là les tiraillements qui rendent la situation difficile, et que les ennemis de la République s'efforcent d'exagérer pour la faire croire impossible; mais quelle terrible crise se préparait, quels dangers s'annonçaient, si l'ancien système avait continué plus long-temps de creuser cet abîme qui séparait la marche des idées de celle des mœurs!

La République est venue rétablir cet accord qui doit de plus en plus devenir plus réel et plus profond. La société aura la paix dans la démocratie; elle jouira de la sécurité qui est son premier besoin; elle comprendra que la République seule est une institution définitive, et que la royauté, qui avant Février, malgré les forces dont elle disposait, n'offrait qu'une stabilité précaire, ne pourrait rien aujourd'hui pour sauvegarder l'ordre et le progrès.

Lorsque nous entendons les partisans aveugles de la royauté répéter qu'il faut bâtir sur le roc et s'imaginer qu'ils bâtiraient sur le roc en élevant un trône sur des privilèges, sur des fictions monarchiques, nous avons peine à comprimer l'ironie prête à s'échapper de nos lèvres. Est-ce bien sincèrement que vous pensez que la société française est monarchique? Est-ce de bonne foi que vous affirmez qu'en allant au fond de cette société on rencontre autre chose que le tuf de la démocratie? Est-ce que depuis soixante ans toutes les institutions monarchiques de l'Europe ne ressemblent pas à du sable que le vent balaye à plaisir? Et c'est ce sable mouvant, ce sable aujourd'hui insaisissable, que vous choisissez pour servir de fondement à vos rêveries surannées, à vos trônes surannées comme vos rêveries!

Mais si la démocratie est la jeunesse, la vie, le présent et l'avenir du monde moderne, le devoir de tous les citoyens n'est-il pas de faciliter, chacun dans sa sphère, chacun suivant ses forces et son influence, l'établissement et le développement de la République, qui est la formule politique de la démocratie?

Pourquoi donc écouter nos rancunes, nos préjugés, nos impatiences, nos exagérations? Nous allons bientôt remplir l'acte le plus important de la vie politique, nous allons faire choix du président, du chef de la nation; si nous voulons l'ordre et la paix, si nous voulons l'établissement des institutions républicaines qui peuvent seules assurer l'ordre et la paix en même temps que le développement des principes démocratiques, nous ne chercherons pas avec notre vote à restaurer un simulacre de royauté, nous ne jetterons pas une menace à la République, nous choisirons, dans notre âme et conscience, celui de nos concitoyens qui nous semblera le plus digne et le

plus capable de maintenir la tranquillité et d'assurer la croissance de la République.

Nous avons en France une habitude qui nous a été léguée par le régime monarchique, et dont il faudra nous défaire. Sous la royauté, nous faisons la guerre au pouvoir, nous cherchions à le ruiner par tous les moyens possibles, car nous savions qu'il était un obstacle à l'accomplissement des destinées du pays; le pouvoir n'était pas le représentant immédiat du pays, il avait ses intérêts distincts, il était constitué en dehors de la nation, on s'était accoutumé à le traiter en ennemi.

Sous une république, le pouvoir s'exerce pour tous. La république, en donnant à tous le droit de participer au pouvoir, confère à l'homme une responsabilité sociale, la responsabilité du pays tout entier, la responsabilité de la paix publique.

Il ne s'agit plus de faire la guerre au pouvoir pour le renverser; il s'agit de le fonder, de le constituer. Celui qui ne comprend pas ainsi sa mission de citoyen, celui qui n'a pas conscience de la grandeur du titre qu'il porte, celui-là se trompe d'époque; il n'est pas digne de la responsabilité sociale dont il a été investi par la révolution de Février.

Lors donc que nous irons déposer notre vote dans l'urne d'où sortira le nom du chef de la République, nous nous souviendrons que de cette urne doit sortir l'ordre ou l'anarchie; mais si l'anarchie en sort, persuadons-nous bien qu'il n'y restera pas l'espérance, comme au fond de la boîte de Pandore.

GRÈVE DES TEINTURIERS.

MOYEN DE CONCILIER TOUS LES INTÉRÊTS.

La grève des teinturiers continue; toutefois nous avons lieu d'espérer qu'elle cessera lundi dans quelques ateliers. Si, comme on nous l'assure, plusieurs maisons ont témoigné le désir d'un arrangement, la corporation des ouvriers doit se hâter de faire reprendre le travail dans ces maisons, car l'exemple sera suivi; nul ne voudra lutter seul.

C'est une chose digne de remarque que depuis huit mois, chaque fois que le calme revenait dans les esprits, que les affaires reprenaient un peu d'activité, que le travail renaissait, quelque incident est arrivé tout à point pour agiter les têtes et paralyser les bras. Ce furent d'abord les fausses nouvelles semées avec beaucoup d'art et de perfidie par des journaux réactionnaires intéressés à empêcher la prospérité publique; aujourd'hui c'est la grève.

Nous ne savons pas qui a soufflé les difficultés qui arrêtent en ce moment l'essor de notre industrie; peut-être sont-elles nées de l'exubérance de travail, peut-être le décret de l'Assemblée Nationale les a-t-il fait éclore; mais, quelle qu'en soit l'origine, elles sont dans les circonstances actuelles un immense malheur.

Le décret qui accordait une prime aux étoffes de soie destinées à l'exportation a fait renaitre le travail dans notre fabrique alors qu'il était arrêté partout. Il ne faut pas chercher d'autre cause à la reprise des affaires, car les tissus qui se manufacturent depuis quelques mois sont presque tous destinés à l'Amérique et aux autres marchés étrangers; la consommation intérieure ne fait battre qu'un très petit nombre de métiers.

La prime ne sera payée que jusqu'au 31 décembre prochain,

et l'on comprend l'intérêt des fabricants, des maîtres, des ouvriers, à accélérer le travail, puisque la cause de sa prospérité va cesser. Or, qu'arrive-t-il aujourd'hui? Plus de cinquante maisons de teinture ont leurs ateliers fermés, ou du moins font manipuler les soies par des apprentis, par des manœuvres et par quelques ouvriers liés par des engagements que la loyauté ne leur permettait pas de rompre lorsque leurs camarades recourraient à l'abandon des ateliers. Environ six cents ouvriers ont quitté le travail, et comme leur journée est en moyenne de 5 f. 50 c., c'est pour la classe laborieuse 2,100 f. par jour de perte irréparable; c'est comme si la corporation prenait tous les soirs dans sa caisse vingt et un billets de banque de cent francs et les jetait au feu.

C'est beaucoup déjà; c'est douze mille six cents francs par semaine, plus de cinquante mille francs par mois.

Eh bien! cette perte énorme n'est que la plus petite portion du sacrifice imposé à l'industrie par la grève. En effet, des ouvriers à qui nous avons demandé des renseignements estiment que chacun d'eux met en teinture environ 10 kilogrammes de soie par jour, ou à peu près 150,000 kilogrammes par mois qui sont refusés aux fabricants, ou aux ouvriers tisseurs, au moment où l'ouvrage abonde.

Franchement, si un agent des manufactures anglaises, belges ou suisses, qui s'enrichissent de nos fautes, qui vivent de nos divisions, était venu fomenter à Lyon nos querelles, essayer de tuer notre industrie, qu'eût-il pu faire de mieux que de susciter cette malheureuse grève?

Nous n'accusons personne, nous constatons un résultat malheureux. Il ne s'agit pas d'envenimer le débat entre les maîtres et les ouvriers, mais de le faire cesser. Une lettre que nous avons reçue et que nous regrettons de trouver sans signature nous suggère un moyen d'accorder toutes les prétentions.

« Les ouvriers teinturiers, nous dit cette lettre, devraient être payés au kilogramme et non à la journée. Il faut comprendre que les manipulations de la teinture exigent bien souvent qu'un travail commencé soit achevé le même jour, qu'il y aurait perte à le renvoyer au lendemain. Il doit arriver souvent aussi qu'un ouvrier qui a terminé à cinq heures et demie ou à cinq heures trois quarts une opération ne puisse pas en commencer une autre de quelque importance, s'il doit finir sa journée à six heures. Il y aura donc une perte de temps qui, multipliée soit par le nombre des ouvriers, soit par les jours de travail, devient fort préjudiciable au maître.

« Il est étonnant que cet état de choses n'ait pas frappé les maîtres et les ouvriers, et qu'on ait pas choisi un autre mode de rémunération du travail, comme dans toutes les professions où les façons doivent être en rapport avec les bénéfices. »

Cette lettre nous a frappés; nous avons cru y voir un moyen de concilier des intérêts qui devraient être identiques et qu'un funeste malentendu divise et oppose les uns aux autres.

Il est évident que si l'ouvrier termine une opération un quart d'heure avant de quitter l'atelier et qu'il ne puisse en commencer une autre, il y a une perte pour le chef; que la journée se termine à six, à sept ou à huit heures, ce sera toujours la même chose; le remède n'est pas là. D'un autre côté, il est évident encore que si l'ouvrier continue, après l'heure à la-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 NOVEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur des 27, 28, 30 octobre 1^{er} et 3 novembre.)

III.

LA NUIT DANS LA FORTERESSE.

La chambre destinée à Sophie de Bavière avait été disposée pour le séjour d'un mois que la princesse devait faire à Conrad-Bourg. Quelques objets que Sophie aimait, et qui venaient de sa cellule du couvent, y avaient été placés. C'étaient un rouet d'ivoire, un prie-dieu poli par un long usage, un sablier dont la poudre avait mesuré toutes les heures d'une longue et triste retraite. Du reste, la pièce, profonde et sombre, n'avait que des tentures de laine rembrunie, un parquet de chêne usé; à la voûte, que de pâles peintures entremêlées de devises, et, sur les meubles antiques, de grandes urnes de terre peinte, où trempaient des reines-marguerites, dernières fleurs données par l'automne.

Les demoiselles d'honneur, qu'on avait choisies dans d'illustres familles pour former la maison de la nouvelle impératrice, l'attendaient dans un appartement à l'heure du coucher. Les jeunes belles filles tenaient chacune une partie du vêtement de nuit, ou un bassin d'eau parfumée, et l'une d'elles un luth dont les sons devaient aider à endormir la princesse.

La solitude de la nouvelle mariée dans la première nuit où elle venait reposer sous le toit impérial laissait au moment du coucher les simples usages de la vie journalière. L'intérieur de cette chambre, à peine éclairée, avait un aspect tout pudique et recueilli.

Sophie quitta avec un plaisir extrême les lourds ornements de la royauté qui la fatiguaient depuis le matin; des demoiselles de service relevèrent ses longs cheveux noirs dans un bandeau de mousseline, et lui passèrent une large robe de laine blanche. Dans ce déshabillé de nuit, elle alla ouvrir la croisée pour respirer un moment en liberté.

Cette partie du château donnait sur la grande prairie qui, du côté de l'ouest, s'étendait jusqu'au pied des montagnes.

Le vaste horizon qui se déroulait devant la fenêtre offrait dans la nuit une perspective imposante et triste, qui devait convenir à l'âme de la princesse.

L'étendue de la vallée, le rideau des saules qui la bordait, et au loin la chaîne des monts formaient des plans d'ombres larges et majestueux. Au milieu de la teinte grise de la prairie se détachait en forme plus sombre le gigantesque chêne, témoin peu auparavant d'une mortelle et mystérieuse. Il émanait de cette place une impression lugubre qui se répandait dans toute la perspective. Le sol marécageux était couvert de joncs et de hautes bruyères, dans lesquels le vent rendait de plaintives mélodies; de loin en loin des feux bleutés, tristes lueurs de ces dangereuses solitudes, couraient sur la pointe des herbes et allaient se perdre dans les saules.

À gauche, et touchant aux murs du château, étaient les ruines de la chapelle qui lui avait autrefois appartenu. Ses pans de murs ébranlés, ses arcades rompues s'arrêtaient sans soutien dans les airs, se flèche brisée, tous ces débris enveloppés de lierre, et dans le mouvement incliné que donne la secousse du temps, décrivait des formes mélancoliques.

La nuit était assez claire, mais un épais rideau de nuages montait depuis quelques instants du couchant.

— Madame ne veut-elle pas se mettre au lit? dit d'une voix timide une des demoiselles d'honneur groupées derrière leur maîtresse.

— L'air est bien froid ce soir, ajouta une autre.

— Et les feux follets! les voyez-vous! à-bas se perdre sur les joncs?

— Ils se lèvent et viennent se réjouir quand un malheur est dans l'air.

— Laissez-moi, mes chères demoiselles; j'achèverai de me déshabiller. Emportez les flambeaux.

— Quoi! madame, vous restez seule ici dans l'obscurité?

— Allons, tout le monde veut que j'aie peur ici, au milieu d'une forteresse!

— Il est tel hôte de nuit que n'arrête pas la lance des hommes d'armes.

— Enfants, allez vous reposer, et demain le château n'aura été visité que par le sommeil.

— Faut-il au moins relever la vieilleuse qui baisse?

— Non, laissez-la s'éteindre; sa lueur ne fait rien que montrer les ténèbres.

L'impératrice donna sa main à baiser aux jeunes filles, et elles se retirèrent.

Demeurée seule, Sophie approcha un tabouret de la fenêtre et s'assit à cette place. Au bout d'un instant la fraîcheur la saisit; elle s'enveloppa d'une pelisse, et persista, sans savoir pourquoi, à demeurer à cette croisée.

La princesse de Bavière avait éprouvé dans sa vie une profonde passion qui, depuis dix années, n'était plus que souvenirs et regrets; mais en ce moment la rêverie d'amour où elle se sentait entraînée perdait cette teinte funèbre qui l'enveloppait depuis long-temps; ses impressions étaient douces, animées, palpitantes comme autrefois; elle se livrait plutôt au bonheur d'aimer qu'à la triste douceur de se rappeler l'amour; il semblait que le cours du temps eût remonté de dix années en arrière.

L'heure était avancée, un profond silence régnait dans la forteresse endormie, et cependant la jeune femme ne se sentait pas seule; son âme se répandait au dehors, comme si elle eût cherché à aller rejoindre un être aimé.

Le rideau nuageux du couchant avait peu à peu envahi tout le ciel et répandait une ombre épaisse, dans laquelle se perdaient l'horizon, le grand chêne, la chapelle plus rapprochée; il régnait partout une nuit tellement uniforme et noire, qu'elle était presque sur-naturelle.

Au milieu de cette masse compacte de ténèbres, Sophie, accoudée sur l'appui de la fenêtre, et la tête penchée dans sa main, vit tout-à-coup une lueur bleuâtre dans la nef de la chapelle; elle tressaillit de tout son corps, et pensa que l'un des feux errants de la nuit, qui s'allument, disait-on, pour conduire les pas errants des morts, venait d'entrer dans ces ruines.

Le pâle rayon marchait lentement dans les parois en avançant vers l'extrémité qui touchait au château.

quelle doit cesser le travail, une opération commencée et qui périliterait si elle était suspendue, il y a pour lui surcroît de travail et par conséquent lésion de ses intérêts, et ce fait s'est, dit-on, produit fort souvent. La dernière grève des teinturiers eut, entre autres objets, pour but de le faire cesser.

La teinture des soies est plus ou moins difficile, plus ou moins rapide, demande plus ou moins de soin, d'intelligence, suivant les couleurs qu'il s'agit d'appliquer sur le fil. Le maître teinturier est payé par le fabricant au kilogramme, selon les couleurs, selon les nuances. Il nous semblerait assez naturel que l'unité du kilogramme servit de base au salaire de l'ouvrier comme elle sert de base dans le prix de main-d'œuvre payé par le fabricant au maître teinturier.

Ce n'est pas l'habitude, nous dira-t-on; c'est vrai; l'habitude c'est la lutte entre les deux forces qui concourent au même travail; l'habitude c'est l'exploitation de l'ouvrier par le maître ou du maître par l'ouvrier; l'habitude c'est la grève qui réduit à la misère des milliers de familles, qui tue l'industrie et menace l'ordre public.

Vous voyez bien qu'il faut en changer. Quel inconvénient verrait-on à ce que le prix de la teinture pour chaque couleur, chaque nuance, fût fixé entre les maîtres et les ouvriers devant le conseil des prud'hommes, et servit de règle au salaire des ouvriers? Ce mode supprime toute contestation et permet de prolonger la journée, si cela est nécessaire à la bonne confection du travail, ou dans les moments de presse, comme aussi de la terminer plus tôt quand le temps manque pour entreprendre une longue opération.

Une difficulté s'élève; les ouvriers n'ont pas tous la même aptitude, quelques uns font mieux et plus vite et méritent un salaire plus élevé; le prix du travail sera-t-il réparti également entre tous? Cette objection n'arrêtera que les routiniers, elle n'est pas sérieuse. Il nous faut entrer dans une voie nouvelle, mais franchement, mais sans arrière-pensée; nous demandons au gouvernement l'organisation du travail; quoi qu'il fasse, son action sera toujours beaucoup plus restreinte que celle des travailleurs eux-mêmes; faisons d'abord tout ce qui est en notre pouvoir.

Un principe nouveau doit aujourd'hui être introduit dans le travail, c'est celui de l'association, c'est celui qui sauvera les travailleurs. Pourquoi tous les ouvriers d'un même atelier ne seraient-ils pas associés entre eux? Ils travaillent ensemble, constamment; ils jugent l'aptitude, l'activité de chacun beaucoup mieux que le maître distrait souvent des travaux de l'atelier, beaucoup mieux que le contre-maître lui-même; ils sont plus aptes que personne à déterminer la part qui revient à chacun dans le travail commun.

Supposons que dix ouvriers aient rendu dans une semaine six cents kilogrammes de soies teintées en diverses nuances; le prix fixé à l'avance donne une somme déterminée; la répartition se fait d'abord selon le nombre des journées, puis suivant la supériorité reconnue; le nombre se constate par le pointage de tous les jours, l'aptitude par le jugement de tous ou de la majorité.

Vous supposez, nous dira-t-on, un atelier d'hommes raisonnables, de frères. Oui, cela est vrai, nous voulons que tous les travailleurs soient raisonnables, qu'ils défendent leurs intérêts avec sagesse, jamais avec violence; la République a proclamé la fraternité, nous voulons qu'ils l'appliquent.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre la question; nous savons les malheurs qu'entraîne la grève; nous prenons un vif intérêt au sort des travailleurs que nous avons toujours défendus contre les attaques injustes dont ils ont été l'objet; nous proposons un moyen que nous croyons propre à l'améliorer; nous recevrons toutes les observations qui nous seront faites à cet égard, et nous les discuterons. Si quelqu'un a un moyen meilleur que le nôtre, qu'il le propose, nos colonnes lui sont ouvertes.

BRIS DES BUSTES DE LA LIBERTÉ.

Tout s'enchaîne dans l'ordre politique; tandis que la réaction dans le Calvados choisit M. Guizot pour en faire son représentant à l'Assemblée Nationale, elle ne reste pas oisive à

Lyon, et la hardiesse de ses actes révèle assez ses projets.

On se rappelle avec quelle solennité on a planté les arbres de liberté à Lyon; c'était pour tout le monde un gage de conciliation; le concours des populations qui se pressaient à ces fêtes témoignait des espérances de paix et de fraternité que la République faisait naître dans tous les cœurs.

Il a fallu que de ténébreux agents du royalisme vinsent insulter au peuple qui avait planté ces arbres et les avait décorés des bustes de la liberté; tous les bustes ont été brisés sur les quais de la Révolution, de l' Arsenal et de la place Saint-Michel.

Ces odieuses provocations méritent d'être flétries par tous les honnêtes gens; si quelques patriotes en avaient été témoins, une collision aurait pu s'ensuivre, et nous ne savons pas si les iconoclastes de la monarchie n'auraient pas eu à se repentir de leur audace. Quoique la République se montre tellement élémentaire que sa clémence pourrait être appelée quelquefois faiblesse, elle n'en est pas venue encore, nous le croyons du moins, à se laisser insulter par ses ennemis, elle ne laissera pas impunément briser ses symboles; le peuple lui-même surveillera, pour les protéger, les emblèmes qu'il a choisis, surtout quand ces emblèmes ne rappellent que des pensées de paix et d'union.

DÉSORDRES A NIMES.

Quelques désordres ont eu lieu à Nîmes à l'occasion d'un banquet socialiste. Par suite des ordres de l'autorité municipale, le banquet n'avait pu avoir lieu qu'en dehors de la ville, dans le Cadereau. Vers quatre heures de l'après-midi, les convives rentraient à Nîmes avec des drapeaux surmontés du bonnet rouge et sur lesquels étaient inscrits les noms de Ledru-Rollin, Raspail, Barbès.

Le préfet, accompagné du maire, a cru voir dans l'exhibition de ces drapeaux, où le blanc et le bleu n'occupaient qu'une bande fort étroite comparativement à la bande rouge, une violation de la loi. Il a voulu s'opposer au passage de la colonne des convives; les drapeaux ont été déchirés et jetés dans le canal de la Fontaine.

Une seule personne a été blessée par le fait d'un gendarme. Le préfet a fait afficher une proclamation.

Nouvelles d'Italie.

ISEO, le 27 octobre. — Le bruit du canon tonne dans toute la Valteline; l'heure est sonnée. Les populations marchent à l'ennemi; elles ont pris pour devise: *Unité, Dieu et le peuple.*

La première ville qui ait donné le signal de l'insurrection est Chiavenna. Si les opérations ont été bien dirigées, c'est demain que doit avoir lieu l'attaque générale sur toute la frontière piémontaise.

TURIN, le 30 octobre. — Nous recevons des lettres de Lombardie qui confirment l'insurrection de toute la Valteline; toutes les communications entre cette contrée et Milan sont interceptées. Les bateaux à vapeur de Como, qui transportaient les troupes autrichiennes contre les insurgés, ont rebroussé chemin, percés d'outre en outre par les projectiles lancés des bords du lac.

Pepe est sorti de Venise par Brondolo et Mestre, et a attaqué les Autrichiens qu'il a repoussés jusque sous Padoue; un millier d'entre eux s'est réfugié dans un marais sous Trévise. La victoire est restée aux Vénitiens, qui se sont emparés de huit canons et des magasins.

Le roi vient d'ordonner une nouvelle levée de 50,000 hommes sur la classe de 1829 et une levée supplémentaire de 4,000 hommes sur la classe de 1828.

Le syndicat vient de faire afficher une proclamation où il adresse un appel à leur honneur et à leur courage. « Le roi, leur dit-il, vous appelle à la défense du pays, de la liberté et de l'indépendance de l'Italie. »

LUGANO, le 28 octobre. — Depuis cinq jours, Chiavenna est libre et défend le passage de l'Adda contre des forces considérables.

GÈNES, le 28 octobre. — Une démonstration a eu lieu hier au soir contre le ministère Pinelli et en faveur de la constituante italienne. Une foule de peuple marchait en ordre et aux cris de: *Abas Pinelli! Vivent Livourne et la constituante! Guerre à l'Autrichien!*

Quoique cette démonstration parût être de peu d'importance, les autorités ont ordonné à une forte patrouille composée de gardes nationaux et de troupes de ligne, accompagnée d'un officier de sûreté publique, de dissiper le rassemblement, conformément à la loi, si, après des invitations prudentes et modérées, il y avait une résistance formelle.

Cette masse de peuple, après s'être rendue à l'état-major de la garde nationale, s'est dispersée insensiblement par suite des exhortations de M. Pareto, notre excellent général.

Le 29 octobre. — Quelques désordres ont éclaté hier. Une grave insulte

a été faite à la garde nationale, dont le quartier-général a été attaqué à main armée. Cinq personnes ont été blessées; une d'elles, frappée à la tête par un projectile, est en danger de mort.

Ce matin, à huit heures, les tambours battent la générale; le commandant Pareto vient de publier une proclamation. A une heure et demie, les troupes sont réunies et occupent la place.

Nouvelles d'Autriche.

Le courrier de Vienne du 26 octobre n'est pas arrivé. Comme c'est le 25 au soir qu'expirait le dernier délai de quarante-huit heures accordé par le général Windisch-Grätz, il faut conclure de cette absence de nouvelles ou que la ville a été attaquée ou que les communications ont été totalement coupées.

Les conditions que le général autrichien a prétendu dicter sont en effet telles que nous les avons rapportées. Voici le texte de la proclamation qui les contient:

« En conséquence de l'état de siège et de la loi martiale promulgués dans ma première proclamation du 20 de ce mois pour la ville de Vienne, ses faubourgs et ses environs, j'ai jugé convenable d'arrêter encore les conditions suivantes:

» 1^o La ville de Vienne, les faubourgs et les environs auront à faire acte de soumission dans les quarante-huit heures qui suivront la réception de cette proclamation, et à remettre, par légion ou par compagnie, leurs armes à une commission dans un endroit désigné, comme aussi à désarmer tous les individus non incorporés dans la garde nationale, en tenant note des armes qui sont la propriété de particuliers.

» 2^o Tous les corps armés et la légion académique seront dissous, l'université sera fermée, les chefs de la légion académique et douze étudiants seront remis comme otages.

» 3^o Plusieurs individus que je désignerai ultérieurement devront être livrés.

» 4^o Pendant la durée de l'état de siège, tous les journaux seront suspendus, à l'exception de la *Gazette de Vienne*, qui se bornera à publier des communications officielles.

» 5^o Tous les étrangers qui se trouvent dans la ville auront à justifier par des pièces régulières des motifs de leur séjour; ceux qui n'ont pas de passeports seront expulsés immédiatement.

» 6^o Tous les clubs resteront fermés et supprimés pendant la durée de l'état de siège.

» Ceux qui s'opposeront à l'exécution de ces mesures, soit par des actes personnels, soit par des provocations à la révolte, ceux qui auront pris part à un acte de rébellion ou qui seront saisis les armes à la main, subiront la loi martiale.

» Si, dans les quarante-huit heures qui suivront la publication de cette proclamation, ces conditions ne sont pas acceptées et remplies, je me verrai dans le cas d'employer les mesures les plus énergiques pour forcer la ville à se soumettre.

» Au quartier-général de Hetzendorf, le 25 octobre 1848.

» Prince DE WINDISCH-GRÄTZ, *feldmarchal.*

Il n'y a qu'un cri d'indignation dans les journaux de Vienne, habituellement les plus modérés, contre cette proclamation digne d'un chef de barbares, et qui est une honte pour la civilisation. Tous s'écrient que c'est un acte qui ferme toute porte à la conciliation, et que le pouvoir qui se permet de pareils excès et qui se livre à des passions aussi violentes est vingt fois plus coupable que le peuple dans ses moments de délire.

Osera-t-on sérieusement donner suite à ces menaces de bombardement? Osera-t-on continuer jusqu'au bout ce système d'hypocrisie infernale que la cour de Vienne pratique depuis plus d'un mois, et qui consiste à ne tenir compte d'aucune des démarches même les plus humbles faites par les autorités de Vienne pour arriver à une transaction, et à agir comme si la ville avait refusé toute proposition de paix?

Nous en doutons jusqu'au dernier moment, car il n'y aurait, dans l'histoire moderne, aucun acte politique, quelque odieux qu'il fût, à comparer à la conduite du gouvernement autrichien.

Si l'empereur veut jeter son sceptre dans l'abîme, qu'il laisse donc Windisch-Grätz poursuivre son œuvre; mais alors qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même, si, à la première bombe qui tombera sur la capitale de l'empire autrichien, le trône impérial est livré aux flammes sur une place publique de Vienne, comme le trône de Louis-Philippe, le 26 février, sur la place de la Bastille!

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

Paris, le 1^{er} novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les sentiments de l'Assemblée Nationale à l'égard de Louis Bonaparte ne sont maintenant plus douteux pour personne; le prétendant est jugé comme il le mérite par les représentants de la nation. Il serait bien difficile de dire quels sont les nouveaux amis qu'il s'est créés; évidemment il n'est pas pris au sérieux, et il faut bien espérer que la France ne se laissera pas duper par cette comédie napoléonienne qui se joue depuis

Cette lumière intérieure qui en passant faisait apparaître en légères silhouettes les découpures de la chapelle, les ogives élancées, les pierres pendantes à leurs bords, les oiseaux de nuit perchés sur leurs sculptures, aurait paru d'un effet remarquable à d'autres yeux; mais Sophie était d'une timidité extrême, et au fond déjà très frappée des avis effrayants qu'elle avait reçus, tout ce qu'elle avait montré d'assurance lorsque rien n'éveillait ses craintes s'évanouit subitement devant ce léger incident, qui était plutôt fait cependant pour inspirer la surprise que l'effroi.

Agitée d'un battement de cœur violent, elle se pencha à la fenêtre et recueillit toute son attention. La lumière avait disparu au pied du château, et le voile noir de la nuit, qu'elle avait percé un instant, était plus épais que jamais.

Mais dans le massif d'arbustes et de broussailles qui croissaient entre les ruines et le mur de la croisée, il se fit entendre un bruissement de feuilles comme celui que causeraient les battements d'ailes d'un oiseau, et Sophie sentit sur son visage la fraîcheur de l'air agité par le mouvement des branches.

Saisie d'une terreur sans cause, insensée mais extrême, elle laissa échapper un cri. A peine cette exclamation s'exhalait de ses lèvres, qu'elle fut arrêtée par ce mot:

— Sophie!

C'était un son faible comme un soupir, mais dans lequel la jeune femme reconnaissait la voix de celui qu'elle avait aimé quand il était de ce monde.

L'étonnement, les frissons de la terreur, les élans de l'amour brisèrent la pauvre Sophie, qui retomba sans force sur son siège.

Elle ne vit, n'entendit plus rien; mais se sentant sous la puissance d'un être invisible, tremblante comme une feuille, le regard perdu dans la nuit, la poitrine oppressée, elle dit d'une voix éteinte:

— L'âme de Waltham est ici...

— Oui, elle est près de toi, elle y sera toujours, reprit la voix qui sortait du feuillage.

Ces paroles clairement entendues prouvèrent à Sophie que son imagination ne l'avait pas trompée, et qu'un être de l'autre monde était en effet près d'elle.

— Les morts... les morts reviennent!

— Il fallait revenir pour te consoler, reprit l'ombre. Tu souffres, tu souffres, Sophie, d'avoir donné ta main à un autre qu'à moi... Mais je te pardonne ton mariage avec l'empereur... tu l'as accompli par dévouement pour ton père.

— Oui.

— Avec un tel époux, tu resteras toujours pure de cœur et de pensée, et tu n'auras pas cessé d'être à moi.

— C'est bien sa voix, dit Sophie laissant tomber sa tête sur sa poitrine et parlant à elle-même, c'est bien sa voix si chère!... et pourtant il est mort!

— Oui, mort, et, malgré la condamnation suprême, gardant toujours de la vie passée l'amour que j'avais pour toi.

— O mon Dieu! dit-il vrai? murmura Sophie.

— Ainsi, nous sommes unis, unis pour l'éternité, continua l'ombre.

Ces accents faibles et voilés faisaient tressaillir Sophie; elle palpait de joie et frémissait de crainte... Plus la mort est impuissante, plus nous lui donnons le pouvoir de nous épouvanter; la faible femme, même dans la nuit, n'osait tourner la tête du côté où était le fantôme.

— Comme il doit être pâle et glacé, mon Dieu! dit-elle.

Et lui reprit:

— Pauvre femme, tu ne connais pas qu'une amère dérision du mariage, tu croiras que ce bien éternel et maudit ne vient que consacrer la tyrannie d'un maître et faire peser mille chaînes sur ton âme... tandis que près de moi c'eût été l'union des cœurs avec tout son cortège de gloire et de douceurs... c'eût été l'amour... le ciel.

A cette pensée, le cœur de Sophie se brisa; elle trouva des larmes.

— Ecoute-moi encore, reprit la voix. Tu auras beaucoup à souffrir... Des orages se forment autour du trône où tu es assise; tu seras malheureuse comme souveraine autant que comme femme... Dans ta détresse, tu n'auras pour refuge que le souvenir de notre amour; mais il suffira pour te sauver. Tu iras à toute minute te renfermer dans cette pensée sainte comme dans un sanctuaire où les troubles du monde ne pourront t'atteindre...

Sophie n'était point frappée de ce funeste oracle, apporté d'un

monde où les secrets de l'avenir sont sans doute connus. Sa situation présente en face d'une apparition surnaturelle portait en elle trop de frémissantes impressions pour qu'aucun autre sentiment de crainte pût s'y joindre. Mais cet effroi même commençait à céder dans l'entraînement de son cœur vers l'ombre de celui qu'elle avait tant aimé. A chaque accent de sa voix, la terreur diminuait et l'amour devenait plus puissant. Elle bénissait le retour de cette âme adorée, même au milieu de cette effrayante atmosphère de mort qui l'entourait.

— Voilà ce que je voulais te dire, reprit l'ombre; notre union sacrée subsiste encore d'un monde à l'autre.

— Que le ciel en soit béni! murmura Sophie en tremblant.

Et elle osa alors tourner doucement son regard et ses mains jointes en extase du côté d'où venait la voix.

— Je t'ai laissée pure autrefois dans mes bras, dit encore le fantôme, car je ne voulais pas être plus heureux que toi... tu me reviendras pure dans l'éternité que nous devons passer ensemble.

A ces mots, Sophie, triomphant enfin de toute terreur, jeta une douce exclamation de joie, se leva et tendit ses bras dans la nuit, en appelant de toute son âme: Henri!

Mais rien ne lui répondit... On voyait alors au sommet des monts la ligne blanche de l'aube qui allait se lever... C'était le moment où les âmes errantes devaient rentrer dans la nuit, et les tombes se refermer.

Sophie, cette fois, se sentit seule, bien seule, dans le froid et l'obscurité qui régnaient encore. Elle était incapable de songer avec lucidité à ce qui venait de se passer; une extase triste et douce l'enlevait à elle-même. Son corps, brisé d'émotions violentes, s'était penché sur l'appui de la fenêtre.

Elle demeura là quelque temps, l'âme vivement éveillée et les sens écartés; semblable au doux fantôme qui venait l'approcher, son âme était vivante et son corps enveloppé des lourds pavots de la tombe.

Lorsque Sophie eut la force de se soulever, l'horizon s'était éclairé devant ses fenêtres. Elle retrouvait les bruyères, les ruines, les massifs de montagnes, toute la réalité.

CLÉMENTINE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

deux mois. L'isolement de Louis Bonaparte à l'Assemblée est complet; aucun parti ne se forme autour de lui. Ce ne sera pas un des moins curieux épisodes de l'histoire de notre temps que le succès électoral d'un homme qu'aucunes qualités éminentes ne recommandent aux suffrages de ses concitoyens. Comment peut-il être favorablement accueilli par le peuple le nom d'un prince qui, lui aussi, s'appuie sur le principe de la légitimité, et se dit avoir des droits à gouverner la France parce que son oncle a été porté au trône par les suffrages de ses concitoyens? Comment pourrait-il être nommé président de la République l'homme qui prétend que l'aristocratie et la démocratie peuvent vivre dans une sorte de monstrueux accomplissement, et qui en fait de gouvernement ne connaît que les traditions despotiques de l'Empire?

L'Assemblée Nationale est visiblement fatiguée. Elle n'écoute plus que les orateurs de premier ordre ou les discours d'excentricités. Elle a besoin de repos, ses bruyantes distractions de chaque jour le prouvent assez. Demain elle reverra le projet de Constitution; cette révision prendra deux séances. Il avait paru à beaucoup de bons esprits que les représentants, après de si longs et si rudes labeurs, dont le pays, malgré la malveillance de certaines feuilles, leur tiendra compte, avaient conquis le droit de rentrer dans leurs foyers pour quelques semaines; il avait semblé qu'après une absence de six mois, leur retour momentané dans les départements aurait eu le double avantage de les éclairer sur l'opinion de leurs commettants et d'instruire ceux-ci du véritable état des choses de la capitale.

Quelques représentants ont détourné la majorité du projet de prendre un peu de repos. Voici les arguments qui ont prévalu tant dans la réunion du Palais-National que dans celle de la rue de Poitiers :

Si les représentants quittent Paris, on les accusera d'aller faire de la propagande électorale. Si le candidat que tels groupes de députés auront patronné ne réussit pas, son échec ne retombera-t-il pas sur eux?

Et puis, ajoutait-on, Paris n'est pas tranquille, les passions fermentent, les sociétés secrètes s'y sont réorganisées. Qu'arriverait-il si l'insurrection grondait, et que l'Assemblée fût en vacances?

Ces arguments ont été présentés avec insistance, au Palais-National par M. Mauguin, à la rue de Poitiers par M. Thiers. M. Mauguin, comme on sait, est bonapartiste.

L'Assemblée ne se prorogera point, mais les représentants prendront des congés.

On a fait circuler hier à l'Assemblée Nationale une liste de ministres qui succéderaient au cabinet actuel, dans le cas de plus en plus improbable, si nos lettres des départements nous apportent des renseignements exacts, où M. Louis Bonaparte serait élu président. Voici cette liste, qui ressemble un peu à une mystification :

MM. Mauguin, ministre des affaires étrangères ;
Vieillard, à l'intérieur ;
Larabit, à la guerre ;
Emile de Girardin, aux finances ;
Boulay (de la Meurthe), à l'instruction publique ;
Joly (de l'Ariège), à la justice et aux cultes ;
Germain Sarrut, aux travaux publics ;
Charles Lesseps, à la marine ;
Dumoulin, préfet de police ;
Abbatucci, préfet de la Seine ;
Evariste Bavoux, directeur-général des postes.

M^{me} Gordon, directrice de la maison de la Légion-d'Honneur à Saint-Denis.

L'attitude presque hostile de M. Thiers vis-à-vis du général Cavaignac nous oblige à rappeler ce qui se passa quand le général, après la terrible lutte de juin, fut invité à former un ministère. Ce cabinet formé, M. Berryer alla trouver M. Thiers, et lui proposa de se rendre avec lui chez le général et de l'assurer de leur concours énergique et désintéressé. M. Thiers refusa de faire la démarche en personne, mais il consentit à ce qu'une commission portât au chef du pouvoir exécutif l'assurance de son concours et de celui de ses amis, et l'expression de leur reconnaissance pour l'éminent service que M. Cavaignac venait de rendre à la civilisation.

Il y a quinze jours, le général recevait les mêmes assurances de concours de la part de M. Thiers, alors qu'il modifiait son ministère. Que s'est-il donc passé depuis? Et comment se fait-il que le journal de M. Thiers n'admette pas que celui qui a reçu deux fois son adhésion, qui a joué sa vie, sacrifié son repos, enduré les plus lâches calomnies, subi même l'insulte au nom de son père, puisse consolider la République qu'il a sauvée?

Il n'est pas vrai, comme le prétendent les journaux, que M. Changarnier soit le candidat à la présidence de la République adopté par la réunion de la rue de Poitiers. La rue de Poitiers n'a pas de candidat, ou plutôt elle en a plusieurs. Les légitimistes, qui forment le tiers de cette réunion, auront au moins trois noms à patronner. Les uns, nous le disons à leur louange, font passer l'ordre, la stabilité de la société avant toute affection monarchique, et engageront leurs amis à voter pour le général Cavaignac. D'autres, espérant d'un bouleversement la réalisation de leurs vœux secrets, déclarent qu'ils pousseront les paysans dont ils croient disposer à écrire sur leurs bulletins le nom de M. Bonaparte. D'autres enfin, reculant devant ce cynisme, en affronteront un autre, celui de voter pour M. Bugeaud, l'accoucheur de Blaye.

M. Changarnier ferait bien mieux leur affaire. M. Changarnier a servi de 1828 à 1830 dans la garde royale, et on lui reproche des arrière-pensées dont ses conversations et ses ordres du jour ne sont nullement le démenti.

La réunion du Palais-National, qui se compose, comme on sait de républicains dévoués à la démocratie et à l'ordre tout à la fois, a décidé avant-hier qu'elle porterait à la candidature et qu'elle appuierait de tout son concours moral l'honorable général Cavaignac. M. Mauguin, qui était venu au commencement de la délibération, a reconnu qu'il n'y avait rien à faire pour son prince, et il est allé porter à M. Bonaparte cette triste nouvelle.

La même réunion a de plus décidé qu'elle adresserait un manifeste au peuple français. Nous ne voyons là rien que de très naturel; les représentants agissent ainsi dans la limite de leurs droits. Il sera libre aussi à M. Thiers et à ses amis de rédiger une adresse favorable à M. Changarnier, ou à M. Bugeaud, ou à quelque autre dont M. Thiers puisse devenir le ministre important.

Une vive agitation a régné dans la journée d'hier dans le haut du faubourg Poissonnière. Des altercations se sont élevées entre des ouvriers et des soldats de la garde mobile casernés à la Nouvelle-

France. Ceux-ci ont tiré le sabre et ont blessé quelques uns de leurs adversaires.

La commission chargée d'examiner le projet d'organisation judiciaire s'est réunie hier; elle a discuté longuement la question de l'intervention du jury en matière civile. La proposition a été rejetée à la majorité de quatorze voix contre une.

Hier a eu lieu un nouveau banquet socialiste, présidé par M. Pierre Leroux, aux Batignolles-Monceaux. Ce banquet comptait environ un millier de convives, en grande partie composés d'habitants des Batignolles-Monceaux. Plusieurs invitations avaient été adressées aux représentants de l'extrême gauche; deux seulement avaient accepté: c'étaient MM. Pierre Leroux et Greppo. M. d'Alton-Shée, l'ancien pair de France, a porté un toast démocratique. Un toast a été porté à Louis Blanc, l'organisateur du travail après Février!

Les convives se sont séparés à dix heures et demie. Au dehors, la tranquillité n'a pas été un moment troublée.

C'est aujourd'hui qu'a lieu, à la barrière du Maine, un banquet démocratique dont M. Flocon sera le président. L'attitude modérée et le langage sensé de M. Flocon à l'Assemblée disent d'avance que l'ordre régnera dans cette réunion.

La commission nommée pour examiner le projet de loi récemment présenté par M. le ministre des finances est composée de MM. Grevy, Grillet, Gaslonde, Tassel (du Finistère), Goudchaux, Jullien (d'Indre-et-Loire), Legard de la Diriays, Donatien Marquis, Huot (du Jura), Ceyras, Girard, Drouin de Lhuys, Sénard, Besnard.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 31 octobre.

On reprend la discussion du budget.
Administration centrale (personnel), 453,800 f.
Le comité propose une réduction de 4,000 f.
Le chapitre 2, portant à 101,000 f. le crédit demandé pour le matériel de l'administration centrale, est adopté.
Chap. 3. Conseil d'état, 712,800 f.
Le comité propose une réduction de 15,000 f.
Une longue discussion s'engage.
La séance est renvoyée à jeudi.
La séance est levée.

M. LAMARTINE A MACON.

La garde nationale de Mâcon, par un mouvement spontané, était allé visiter M. de Lamartine le jour même de son arrivée à Montceau. Notre illustre compatriote a rendu sa visite à la garde nationale, en se mêlant à ses chefs dans la revue qui a eu lieu dimanche dernier.

Cette revue a été brillante. Les deux légions étaient au complet. La foule des curieux était nombreuse. On savait que M. de Lamartine devait parler, et ses concitoyens sont toujours avides de l'entendre.

Après avoir parcouru les rangs de la garde nationale, M. de Lamartine se disposait à prendre la parole au milieu des rangs, lorsque la foule s'est précipitée et a envahi la place; dès-lors il fut résolu que la garde nationale se rendrait dans la cour du Palais-de-Justice, où le grand orateur pourrait plus facilement se faire entendre.

En effet, toute la garde nationale fut bientôt massée dans la vaste cour. M. le préfet a prononcé un discours suivi des acclamations de *Vive la République! Vive Lamartine!*

M. de Lamartine a pris ensuite la parole. Voici son discours :

Citoyens de la garde nationale de Mâcon!

Vos chefs et vos amis ont bien voulu m'autoriser à profiter de cette circonstance qui vous réunit sous les armes pour venir vous rendre la visite que vous avez daigné me faire à Montceau. Vous passez la revue du patriotisme; je viens passer la revue de l'amitié.

Ce cri de votre amitié, chers compatriotes, j'espère que vous me permettrez de le fixer et de l'inscrire sur le frontispice de ma maison, comme les armoiries données, sous la République, par le peuple à un des enfants de Mâcon. L'amitié de toutes les classes du peuple, c'est aujourd'hui la noblesse du citoyen! (Applaudissements.)

Je vois d'ici cette maison où je suis né au milieu de vos pères et de vous, où je suis né avec la première République, comme un présage sans doute du rôle accidentel et immérité que je serais appelé à prendre un jour dans la fondation de la seconde République.

J'ai été bercé aux sons de ces airs patriotiques que votre musique militaire fait entendre en ce moment, et qu'elle fait répéter à tous les échos des capitales de l'Europe. Mes premiers regards ont vu défiler ces légions de volontaires marchant à la défense de nos frontières envahies. Mes premiers enthousiasmes d'enfant ont été éveillés, dans les bras de ma mère, sur cette même place, par des revues civiques comme celle d'aujourd'hui.

Je me trompe, citoyens: ce n'était pas comme celle d'aujourd'hui. Il y avait alors des résistances et des colères, des lieuteurs et des victimes de la République, parce que la République était encore un combat et n'était pas, comme la nôtre, une victoire pacifique au bénéfice de toutes les classes de la population. Il y avait alors des vainqueurs et des vaincus, des émigrations, des confiscations, des proscriptions, des assignats, des maximum, des prisons, des échafauds!... Aujourd'hui, plus rien de tout cela! (Oui! oui! Applaudissements.) Tous les Français sont en France, tous les Français peuvent se serrer la main dans la République! (On applaudit encore.)

Citoyens armés pour la sécurité de tous! la République est sous la protection de vos baïonnettes et sous la sauvegarde aussi de notre invincible armée, qui fut de tout temps l'armée du patriotisme et de la gloire, et qui ne perdra rien de ses vertus en n'ayant plus d'autre chef que la patrie!

Ecartez du bercail de la République, gardes nationaux et soldats! écartez de son bercail les pas de l'étranger, s'il pouvait songer jamais à menacer le sol natal de la liberté européenne! Ecartez-en surtout les factions, et ne les écartez pas seulement avec vos baïonnettes, mais, comme moi, avec vos conseils fraternels! Faites comprendre à vos frères fanatisés par des sophismes ou aigris par des souffrances que nous voulons guérir ces souffrances et non les punir! (Bravos.) On leur fait croire qu'on trouve du pain dans le sang; montrez-leur, au contraire, qu'il y aurait du sang dans ce pain, et qu'un pareil pain empoisonnerait la France, la République et eux-mêmes! (Longue sensation.)

Défendez hardiment le gouvernement! Autrefois, vous pouviez abandonner le gouvernement, comme vous l'avez fait en juillet et en février; et quand vous l'abandonniez, il tombait. Aujourd'hui tout a changé. Vous ne pouvez plus vous désaffectionner du gouvernement républicain, car la baïonnette que vous portez n'est plus seulement un privilège, une arme confiée à quelques uns, comme autrefois. Non, la baïonnette n'est plus une arme: c'est un droit! c'est le titre de citoyen dans votre main! et, par là même, c'est un devoir aussi! Le gouvernement, aujourd'hui, c'est vous-mêmes! Abandonner le gouvernement, ce serait vous trahir vous-mêmes! Le jour où la garde nationale déserterait la loi, ce ne serait plus seulement une révolution, ce serait le suicide de la nation!

Mais en même temps que vous serez les soldats de la loi et de la force, soyez aussi les soldats de la concorde! (Applaudissement universel.) Soyez la concorde armée pour étouffer dans leur germe tout commencement de guerre civile dans le pays.

La concorde, citoyens, c'est la seule base sur laquelle nous puissions fonder notre République. La concorde, c'est le cri du temps. La concorde! c'est surtout le sentiment natal de Mâcon, dont tous les citoyens de toutes classes, de toutes professions, de toutes fortunes, ont toujours eu entre eux des pensées et des actes de frères, bien avant que ce beau mot de fraternité eût été inventé par la République pour en décorer vos drapeaux! (Oui! oui! Bravo!) La concorde, j'y ai tout sacrifié moi-même, en pensant à vous, en m'inspirant de vous, il y a quelques mois, pendant que je jouissais encore de ce vent de la faveur publique de la France! (Sensation et redoublement de silence.) Oui, citoyens, j'y ai tout volontairement et sciemment

sacrifié, pour que la République ne se divisât pas à son origine dans l'Assemblée Nationale. Confiance des peuples, enthousiasme momentané pour un nom, possession d'une part de pouvoirs, ambition, popularité, unanimité, suffrages qui se comptaient par millions... je ne regrette rien de ce que j'ai perdu ainsi! Je suis retombé, il est vrai, de ces hauteurs de la prédilection populaire où vous m'avez vu quelques jours; mais je suis retombé sur le cœur de mes compatriotes. (Oui! oui! — Vive sensation et interruption prolongée. Le peuple force une grille pour pénétrer dans la cour du palais pour mieux entendre.)

Je suis tombé, vous disais-je, mais je suis tombé sur le cœur de ce généreux peuple de mon pays! Tomber ainsi, citoyens, ce n'est pas descendre; c'est monter dans vos sentiments et dans votre indulgence. Ma récompense, c'est l'union qui a régné qui règne et qui régnera parmi vous, entre toutes les classes de notre ville natale; mon ambition, c'est votre cœur; ma popularité, c'est un sourire et un serrement de main de chacun de ces deux mille citoyens qui forment la garde nationale de Mâcon.

Vive Mâcon! Vive la concorde! Vive la République!

Les cris de *Vive Lamartine! Vive la République!* sont partis de tous les rangs.

Après une brève allocution prononcée par M. le maire de Mâcon, les gardes nationales ont reformé leurs rangs, et le défilé a commencé. M. de Lamartine, accompagné des autorités, avait été prendre place sur la terrasse du jardin de M. le receveur-général, terrasse qui forme une estrade naturelle ayant vue sur la place d'Armes. Le corps de musique s'est rangé en face de la terrasse et a exécuté les plus brillantes fanfares, pendant que les compagnies défilaient sous les yeux de l'illustre représentant, que chacune d'elles, en passant, saluait du geste et de la voix. (Bien Public.)

Chronique.

Nous recevons des Sablons (Isère) une lettre dans laquelle on nous signale des faits graves qui se seraient passés à l'occasion de l'indemnité accordée aux inondés de 1840.

Ce n'est que depuis la révolution de Février que les habitants des Sablons ont pu connaître d'une manière précise la somme allouée pour réparer les désastres de cette commune; mais si les faits qui nous sont signalés sont exacts, il y aurait une notable différence entre la somme donnée par le gouvernement et celle qui a été réellement distribuée.

On nous assure qu'une plainte a été adressée à l'autorité supérieure à ce sujet. Il est impossible que la vérité ne se fasse pas jour.

Hier, un ouvrier occupé à quelque ouvrage de bâtisse, cours Charlemagne, est tombé de son échafaudage, élevé de près de cinq mètres, sur le branard d'une voiture, et s'est cassé la jambe gauche.

Une jeune fille des environs de Crémieux a été trouvée hier sans connaissance dans les fossés qui bordent la route de Lyon à Villeurbanne. Transportée à l'Hôtel-Dieu, elle a déclaré être tombée par suite d'une défaillance. Cette jeune fille venait se placer dans une maison bourgeoise.

Hier soir, de quatre à cinq heures, un nouveau convoi de colons pour l'Algérie est arrivé à Lyon. Le mauvais temps n'a pas permis à un grand nombre de curieux d'assister à leur débarquement; ils ont dû repartir ce matin par les vapeurs du Rhône.

C'est demain samedi qu'aura lieu l'ouverture du théâtre fondé à la Guillotière par le citoyen Jérôme Coton, et situé rue Mortier, à gauche du pont de la Guillotière. La salle est assez spacieuse et peut contenir près de 1,500 personnes.

Voici la composition du spectacle de demain :
Le Maréchal de Luxembourg, ou *le Passage de l'Escaut par l'armée française*, grand mélodrame en trois actes. Cette pièce a eu à Paris et à Lyon le plus grand succès. Elle sera précédée du *Farceur de soldat*, ou *le Lapin dans la botte*, vaudeville du théâtre des Variétés, et suivie de *la Prima Donna*.

Les entr'actes seront remplis par la musique militaire. On se rappelle avec quelle assiduité ont été suivies les représentations données au théâtre de l'Argue par le citoyen Coton, et s'il faut juger du succès à venir par le succès passé, nul doute que l'entreprise à la tête de laquelle est placé le directeur du nouveau théâtre de la Guillotière ne réussisse parfaitement.

Samedi, la diligence de Strasbourg à Lyon a versé à la descente de Quingey (Doubs). La rupture de la machine à enraayer a été cause de cette catastrophe. Le postillon, effrayé, n'a pas pu conserver assez de sang-froid pour faire avancer rapidement les chevaux; la voiture, après les avoir entraînés quelque temps, a fini par culbuter. Un des chevaux qui avait butté a été écrasé par la voiture, deux voyageurs ont été légèrement contusionnés; mais on n'a eu à déplorer, en définitive, que la perte du cheval et quelques dégâts à la voiture.

La foire de Montmorot (Jura) aurait été magnifique sans la pluie qui du matin au soir n'a pas cessé de tomber. Il y avait une affluence de monde extraordinaire qui refluaient jusqu'à Lons-le-Saunier. Le blé y était à très bas prix; il s'est vendu 2 fr. 75 c. et 3 fr. le double-décalitre.

Malgré la pluie du matin, il y avait beaucoup de monde à la foire du 10 à Censeau. Les vaches laitières ont toutes été vendues, et à de bons prix; toutefois, leur nombre ne s'est pas trouvé suffisant pour les besoins des marchands, qui ont dû se rendre aux foires du lendemain 11, soit à Rochejean, soit à Levier.

Malgré la saison des semailles, la foire de Dôle de jeudi dernier, favorisée par un temps magnifique, a été assez bonne. Les animaux de l'espèce bovine étaient en assez grande quantité et se vendaient couramment et à bon prix. Il y avait fort peu de chevaux. Le marché au blé était bien approvisionné et la vente facile. En général, il s'est fait passablement d'affaires, et les négociants, petits et grands, sont, dit-on, contents de leurs recettes.

CONDITION DES SOIES DU 2 NOVEMBRE. — 55 balles. — Ouvrées, 35; grèges, 20. — Dernier numéro, 1982.

Spectacles du 3 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Monte-Cristo, drame en dix actes et dix-sept tableaux. (1^{re} soirée.)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Grâce de Dieu, vaudeville. — Le Chevalier d'Esnonne, vaudeville. — Une Fille terrible, vaudeville. — COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

Nouvelles diverses.

Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement vient de décider que la Constitution serait gravée sur une table de marbre et placée dans la grande salle de la mairie de chacune des communes de France, à l'endroit où se trouvait autrefois le buste de l'ex-roi Louis-Philippe.

M. Bavoux a présenté un projet de loi tendant à faire rentrer dans les attributions du ministère de l'intérieur les domaines de l'Etat faisant partie de l'ancienne liste civile, tels que les Tuileries, Fontainebleau, Versailles, Saint-Cloud, Compiègne, etc., les manufactures de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais, et dans les attributions du ministère des travaux publics les portions de terres, bois et forêts naturellement détachées de ces domaines.

On annonce que la direction-générale des postes va être trans-

éréc au Palais-National, afin de trouver dans ce nouveau local tout l'emplacement nécessaire au développement considérable que prendra cette administration au 1^{er} janvier prochain, et par suite duquel le personnel de l'administration devra être augmenté de 14 à 15,000 employés.

— M. le prince Callimaki, actuellement envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Turquie à Londres, est nommé à Paris dans la même qualité. C'est la première fois que la Porte choisit un chrétien pour la représenter en France.

— Une affreuse catastrophe, arrivée dans la soirée du 24 à l'hôtel de la préfecture à Mont-de-Marsan, a plongé dans le deuil et dans la désolation une honnête famille d'ouvriers, et a causé dans notre ville une sensation des plus pénibles. Une jeune fille de dix ans, appartenant au charpentier-couvreur de la préfecture, avait été laissée seule quelques instants auprès du foyer. La pauvre enfant n'a pas tardé à s'endormir; une chandelle de résine qui éclairait l'appartement est tombée, et a mis le feu à ses légers vêtements.

Surprise par la douleur, épouvantée par les flammes qui l'entouraient de toutes parts, la malheureuse enfant est sortie, et est parvenue jusque dans la cour de l'hôtel en poussant des cris déchirants. Le factionnaire s'est précipité sur elle, l'a roulée par terre au prix de quelques brûlures; mais tout le corps avait reçu de terribles et profondes atteintes, et la jeune victime est morte, malgré de prompts et actifs secours, après quelques heures d'horribles tortures.

La presse a presque chaque jour la douleur d'enregistrer des accidents semblables, ayant presque tous pour unique cause l'imprudence. Puisse l'épouvantable récit que nous venons de faire engager tous les parents à ne jamais se relâcher une minute de la surveillance active qu'ils doivent exercer sur leurs enfants!

— On crie dans les rues de Paris le *Judas de la République*, feuille populaire, et le *Programme démocratique et social* de M. Jules Lechevalier.

— Le 14 décembre 1847, les nommés Mohamed-ou-Ali, Mohamed-ben-Rahmoun, Mohamed-ben-Kouider et Sahli furent condamnés à la peine de mort pour avoir assassiné un colon aux environs de Miliana. Le pouvoir exécutif a décidé que la justice recevrait son libre cours à l'égard des deux premiers et a commué la peine des deux autres en celle des travaux forcés à perpétuité.

Ces deux condamnés, qui étaient dans les prisons d'Alger, ont été conduits dimanche dernier à Bouffarick, et le lendemain lundi, jour du marché, à sept heures et demie du matin, ils ont été fusillés au milieu d'un grand concours d'Arabes.

On a également fusillé le nommé Julia-ben-Seliman, dit Kbaily de la Ferka, qui a été condamné à mort le 16 mai dernier par le deuxième conseil de guerre d'Alger pour excitation à la révolte et à la sédition. (Akhhbar.)

— Un lion d'une taille gigantesque, embusqué dans le Chebal-el-Lahm (Défilé de la Chair), désolait les environs. Les cavaliers arabes, porteurs de dépêches, envoyés à Ain-Tmouchen ou à Tlemcen, n'osaient s'aventurer seuls sur les routes que ravageait ce terrible animal; un homme, une femme, de nombreux bestiaux avaient été dévorés. Le 14 octobre courant, l'agha des Douairs, Si-Mohamed-ben-Daoud, est monté à cheval avec cent cavaliers de sa tribu; il était, en outre, accompagné de quarante fantassins et d'une meute respectable. Cette petite armée se mit aussitôt à la poursuite du lion et commença à fouiller les environs du Rio-Salado. On ne découvrit rien. On prit alors la direction du Chebal-el-Lahm, et, arrivés dans un endroit appelé El-Haouanit, les fantassins entrèrent dans les hautes broussailles, où ils trouvèrent des débris de peaux de chameaux, bœufs, moutons, etc. Bientôt le seigneur lion fut dépeçé; il mangeait un sanglier. Alors commença une lutte épouvantable. L'animal furieux essaya la première décharge du goud arabique, qu'il traversa en bondissant et coupa en deux. Les chasseurs, fantassins et cavaliers, revinrent bravement à la charge. Enfin, Mohamed-ben-Daoud, l'agha des Douairs, se cachant et devant le lion, autour duquel pleuvaient les balles, l'abattit d'un coup de fusil. Le lendemain 15, on

amenait à Oran et on déposait chez le général le cadavre du lion: deux mulets en avaient plus que leur charge.

— Dans la nuit du 13 au 14 octobre courant, neuf condamnés militaires au boulet se sont échappés de Mers-et-Kebir. Ces neuf condamnés, qui avaient été mis au cachot pour peine disciplinaire, ont fait servir à leur évasion la baleinière du commandant du port, qu'ils ont prise sans qu'on se doutât de leur projet, et ont fait voile pour l'Espagne. Arrivés sur la côte, à la hauteur de la ferme de l'Afra, le vent les a contrariés et les a forcés de prendre terre dans la baie même de l'Afra, à quelque distance de la ferme. Les habitants de la ferme, déjà avisés de la présence des fugitifs dans les environs et voyant d'assez près leurs dernières manœuvres, les ont laissés débarquer, puis les ont entourés. Ces malheureux se sont rendus à discrétion; ils mouraient de faim, et l'on s'est empressé de leur donner à manger. Un des garçons de la ferme les a ramenés seul en ville, où ils sont rentrés en chantant. Cet événement a donné lieu, pendant deux ou trois jours, à un certain déploiement de forces militaires à Mers-el Kebir et aux environs.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

BARCELONNE, le 26 octobre 1848. — Cabrera vient de tromper la vigilance du colonel Enriquez, spécialement chargé de l'empêcher de franchir la ligne pour envahir le camp de Taragonne, et, à la tête de 7 à 800 hommes, il s'est jeté dans cette dernière province, où il n'y a presque pas de troupes pour s'opposer à ses exploits de vrai chef de bandits. Pour lui, la partie n'était plus tenable dans le pays où il avait commencé à opérer, non pas à cause de la vigoureuse persécution des troupes de la reine, mais à cause de l'insubordination des autres cabecillas, qui ne voulaient plus obéir à ses ordres.

Le général Cordova a dû changer son plan de campagne, d'après le nouveau théâtre qu'a choisi Cabrera pour y continuer la guerre; aussi tout était-il prêt pour aller fixer à Manresa son quartier-général, lorsque la nouvelle du mouvement opéré par le chef carliste a fait différer le jour du départ. C'est sans doute à ce mouvement que doit être attribuée la fuite de Villefranche-de-Panades de plus de 50 jeunes gens qui sont allés grossir les files des défenseurs de l'inquisition. Il est à craindre que bien d'autres n'imitent un pareil exemple.

— Le bruit qui avait couru sur le plan qu'aurait conçu la reine-mère de faire prononcer par le pape le divorce de la reine, pour la remarier à Montemolin, semble prendre de jour en jour plus de consistance. Tout le monde en parle, mais sans oser le publier bien haut, de peur d'aller faire un tour aux Antilles ou aux Philippines.

Le décret publié dernièrement par la *Gaceta*, par lequel le *roi-mannequin* est chargé de l'administration du palais et des biens du *real patrimonio*, est venu confirmer d'avantage cette croyance, car la camarilla semble avoir adopté un plan vraiment diabolique pour tromper la nation. Le temps nous apprendra si ceux qui sont chargés de mettre le projet à exécution auront compté sans l'hôte, et s'ils ne seront pas obligés de coruption deux fois.

SUISSE.

On écrit de Payerne, à la date du 27 octobre: « J'ai été informé ce matin qu'un détachement d'insurgés fribourgeois avait traversé le village de Missy à deux heures de la nuit, au nombre de douze à quinze; arrivés devant l'auberge de cette commune, ils se sont livrés à des cris sauvages et à des injures grossières contre le radicalisme vaudois et fribourgeois. Ces vagabonds se sont dirigés du côté de Payerne, où on les a perdus de vue. »

« Quelques uns de ces insurgés ont de nouveau traversé Missy entre huit et neuf heures ce matin, se dirigeant du côté de Saint-Aubin. »

« Ces insurgés sont du district de la Veveyse, d'après le dire des gens de Saint-Aubin; où ils ont passé une partie de la nuit. »

ALLEMAGNE.

Une estafette à véerria Stralsund le 17 octobre annonce que la

ville de Greifswald est en pleine insurrection, par suite de la condamnation d'un ouvrier serrurier qui, pour avoir pris part à quelques menées politiques, a été frappé d'une peine criminelle. Une députation composée principalement d'étudiants demandant l'atténuation de cette peine s'était rendue chez le bourgmestre, qui l'a grossièrement éconluite. La députation ayant appelé la population aux armes, tous les ouvriers de la ville sont accourus avec des gourdis, des faux, des haches, etc. Un régiment de chasseurs qui tient garnison à Greifswald a formellement refusé de marcher contre le peuple.

L'estafette arrivée à Stralsund est venue demander des troupes de notre ville, qui vont partir par le chemin de fer.

RUSSIE.

SAINT-PÉTERSBOURG, 13 octobre. — Le général Leflo a été présenté à la cour. L'empereur l'a reçu comme il reçoit tout soldat qui porte son uniforme avec honneur. Mais, fidèle aux usages qu'il a toujours observés envers les envoyés de Louis-Philippe, il s'est abstenu de faire la moindre allusion aux événements politiques.

Cette circonstance confirme le bruit qui circule dans les réunions les mieux informées, à savoir que l'armée russe se mettra en marche vers l'Italie dès qu'un régiment français franchira les frontières du Piémont. Le cabinet de Saint-Petersbourg est plus résolu que jamais de ne point laisser rompre l'équilibre européen sans jeter tout le poids de ses forces dans la balance.

MADAGASCAR.

Les nouvelles de Madagascar qui nous arrivent par la voie de l'île Maurice vont jusqu'au 19 juillet, et nous ne sachions pas qu'on ait reçu de cette contrée une date plus récente.

Après les tergiversations et les pourparlers sans nombre par lesquels le gouvernement hova s'efforçait d'écluser la décision que la France et l'Angleterre exigeaient de lui, il a consenti enfin à rouvrir le commerce étranger sous certaines conditions qui ne sont pas encore rendues publiques, mais que l'on croit avoir pour but de réserver le monopole du marché de Tamatave en faveur de Delastelle.

En vertu d'un décret rendu au nom de la reine Ranavaloa, c'est le 23 juillet que l'ouverture du commerce devait avoir lieu pour toutes les nations indistinctement. Mais ce même décret, obtenu, dit-on, par les instances de l'amiral Daeres, porte qu'aucun Anglais ne pourra résider à Madagascar, et que les négociants étrangers, en général, ne seront autorisés à rester à terre que depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Le nouveau tarif des douanes n'a pas encore paru; on ignore, par conséquent, si le commerce aura beaucoup à s'applaudir du nouvel état de choses. (La Presse.)

BOURSE DE LYON DU 5 NOVEMBRE 1848.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans	compt.	Rentes 5 0/0.	68 35
Rouen	liq.	Mines de la Loire.	263 75
Marseille	160	Banques.	
Vierson		Fonderies de l'Ardeche.	
Nord		de Besseges.	
Lyon	362 50	Oblig. de la Loire.	

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

AVIS. Les citoyens patrons et ouvriers serruriers qui désirent faire partie de l'association de la profession sont invités à se faire inscrire au bureau provisoire, quai Monsieur, n° 122, au 2^e étage, escalier à gauche, au fond de la cour, de dix heures du matin à une heure et de six à neuf heures du soir.

NOTA.— L'inscripteur se charge de donner connaissance de la constitution de l'association.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux, contre les **rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine.** — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

VENTE par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seront admis, d'une grande et belle maison située à la Croix-Rousse, rue des Fossés, 11, indivise entre la dame veuve Billiet et son enfant mineur.

L'adjudication aura lieu le samedi 25 novembre 1848.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

La maison à vendre est située à la Croix-Rousse, rue des Fossés, n° 11; elle comprend des caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages au-dessus.

Chaque étage a sur la voie publique quinze baies de portes ou fenêtres qui le desservent ou l'éclaircissent; ses façades sont construites en pierres de taille et moellons; les murs intérieurs sont en pisé depuis le deuxième étage jusqu'aux combles.

Tous les étages sont desservis par un escalier en pierres de taille qui prend jour sur une petite cour contiguë à la propriété Billiet-Bouchet, et auquel on parvient de la rue par une allée qui donne sur la rue des Fossés.

La couverture est faite en tuiles creuses du pays et supportée par une charpente en bois de sapin.

Le terrain sur lequel la maison à vendre est assise a la forme d'un hexagone irrégulier. Un de ses côtés confine, à l'orient, la petite place formée par la rue des Fossés et celle du Chapeau-Rouge; un autre, au sud-est, la même localité; un autre, au sud, donne sur la rue des Fossés et se trouve sur la même ligne que la façade de la maison; le quatrième est formé par le mur qui sépare la maison à vendre du n° 9; le cinquième est déterminé par le mur qui est mitoyen avec la maison Billiet-Bouchet; enfin, le sixième et dernier côté du polygone est déterminé par un pan coupé qui est à l'entrée de la rue du Chapeau-Rouge et qui est percé d'une fenêtre à chaque étage seulement.

La maison est susceptible d'un produit de 7,500 f.

Énonciations requises par la loi.

Cette vente est poursuivie à la requête de demoiselle Jeanne Rostain, fille majeure célibataire, en service chez M. Tournier, négociant, demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, en sa qualité de créancière, exerçant les droits de la dame Victoire Geoffroy, veuve Billiet, qui a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e P.-P. Groz, licencié en droit, avoué exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Bât-d'Argent, n° 16;

Contre :

1^o La dame Victoire Geoffroy, veuve de Guillaume Billiet, sans profession, demeurant à Lyon, cours d'Herbouville;

2^o Le sieur Christophe-Benoît Métra, débitant de boissons, demeurant à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue des Fossés et de la rue du Chapeau-Rouge, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Claude Billiet, issu du mariage de Victoire Geoffroy avec défunt Guillaume Billiet;

Lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Joseph-Marie Blanc, avoué, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, quai du Peuple (ci devant d'Orléans);

En présence du sieur Guillaume Millon, propriétaire, domicilié à Varanese, canton de Pont-d'Ain, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur Billiet, appelé à la vente conformément aux articles 459 du code civil et 962 du code de procédure civile;

En vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil de Lyon les 14 juin et 29 août 1845, dont le premier ordonne l'expertise des deux maisons, 9 et 11, rue des Fossés, dépendant de la succession Billiet et le second, homologuant un rapport dressé par M. Delgabio, architecte, nommé par le premier jugement, ordonne le tirage au sort des deux maisons indivises entre la veuve Billiet et son fils, lesdits jugements enregistrés et expédiés;

2^o De deux arrêts rendus par la cour royale de Lyon les 5 février 1846 et 23 novembre 1847, enregistrés et expédiés;

3^o D'un procès-verbal de tirage au sort effectué le 15 décembre dernier, devant M. Ranvier de Bellegarde, juge à ces fins délégué, qui attribue à la veuve Billiet la maison portant le n° 11, sus-désignée et décrite, ledit procès-verbal aussi dûment enregistré et expédié;

4^o D'un jugement rendu par la chambre des criées du tribunal civil de Lyon le 6 mai courant, qui renvoie l'adjudication faute d'enchérisseurs;

5^o D'un autre jugement rendu par la chambre du conseil du même tribunal, enregistré, qui abaisse la mise à prix à la somme de 44,000 f. et fixe l'adjudication au 1^{er} juillet 1848.

Elle devait avoir lieu le 1^{er} juillet 1848; mais ce jour-là aucun enchérisseur ne s'étant présenté, le tribunal l'a renvoyée au 25 novembre suivant.

En conséquence, l'adjudication sera tranchée, à

la chaleur des enchères, au profit du plus offrant et dernier miseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant au Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi vingt-cinq novembre mil huit cent quarante-huit, depuis l'heure de midi jusqu'à la fin de la séance, au pardessus de la somme de quarante-quatre mille francs, mise à prix fixée par le tribunal, ci 44.000 f., outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé pour parvenir à la vente.

Signé: Groz, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Groz et à M^e Blanc, avoués colicitants, et au greffe du tribunal civil de Lyon. (3443)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Promptitude.—Economie.—Succès garanti.

Instruction complète de la jeunesse des deux sexes, chez le professeur ou à domicile, par une nouvelle méthode qui, en facilitant des études fortes et solides, étouffe par son extrême rapidité et sa grande simplicité.—Répétitions soignées pour le livrée à des prix modérés.

S'adresser rue Pizay, 5, au 5^e, de midi à deux heures.

Réouverture

DES BAINS ROMAINS

Rue Duphot, ex-rue de Chartres, n° 11,

A la Guillotière.

M. SAUCOURT, nouveau propriétaire des BAINS ROMAINS, a l'honneur de prévenir le public qu'il a fait dans cet établissement de grandes améliorations et l'a remis totalement à neuf.

Les personnes qui voudront bien lui rendre leur confiance y trouveront célérité dans le service et un propreté qui ne laissera rien à désirer. (92)

PLUS DE DOULEURS!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon le grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

Cautères sans douleur et d'une marche régulière, **Pois Leperdriol** en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou; SERREBRAS, COMPRESSES, etc. — A Paris, Faubourg Montmartre, 76, et à Lyon, dans les pharmacies bien assorties. (8411—8585)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 13; BRUNY-CHANEL, rue Lanterne, n° 15, et à la pharmacie des Celestins; Saint-Etienne, GARNIER MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5821)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix: 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de purgation. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaue, à Voiron; Planz, à Grenoble. (8067)